

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2014

Présents : ABADIE Aline – COMBESCOT Jean-François – COURREGES Marie-José – DASTE Sophie – DINTRANS Louis – JOUANOLOU Maryse - LAGRANGE Annie – LASSARRETTE Alain – LENDRES Jérôme – NAPROUS Michel – PAPOT Dominique – PARROT Jean-Louis - PLENACOSTE Francis

Absents : DUBOSQ Patrick (procuration : MJ COURREGES) - POINSOT-DARGAIGNON Magali (procuration : M. NAPROUS)

Secrétaire de Séance : Alain LASSARRETTE

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Demande parcelle PEBAY:

La famille PEBAY possède une parcelle près du Centre Multiservices Jean Moulin qui pourrait intéresser les pouvoirs publics afin d'y bâtir un projet d'intérêt collectif.

Les propriétaires souhaitent que le Conseil Municipal se positionne sur la demande suivante : le classement en zone constructible d'une parcelle agricole leur appartenant située sur une zone A de la commune et en zone inondable.

Monsieur le Maire explique que cette demande impliquerait la mise en œuvre d'une révision du Plan Local d'Urbanisme via une enquête publique, la remise en cause du Plan de prévention des Risques d'Inondations récemment réalisé et une desserte de cette parcelle par les réseaux (voirie, eau, électricité, assainissement, téléphonie) à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter sur cette demande de la famille PEBAY.

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la demande et ajoute que la commune n'est pas intéressée par le terrain situé près du Centre Multiservices.

Monsieur PLENACOSTE ajoute cependant que des investisseurs privés ou publics et la Communauté de Communes Vic-Montaner (CCVM) pourraient être intéressés par ce terrain en vue de construire des bâtiments destinés à des personnes âgées.

2. Compte-rendu intercommunalité:

Monsieur PLENACOSTE annonce que la CCVM a choisi un bureau d'études chargé d'évaluer le meilleur site pour la création d'une micro-crèche intercommunale.

Le lieu d'implantation de cette micro-crèche n'est pas encore choisi mais Andrest et le Montanères semblent être les deux sites qui pourraient potentiellement accueillir la micro-crèche intercommunale.

La CCVM a mandaté le bureau d'études STRATEAL afin de recueillir l'avis des Maires sur le futur de l'intercommunalité.

Le Maire et des élus d'Andrest ont soumis au chef du bureau d'études quelques idées concernant la mutualisation de services entre la commune et la CCVM : prêt de matériel, expertise juridique, Centre Intercommunal d'Action Sociale, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et l'action culturelle.

Monsieur PLENACOSTE a insisté sur une meilleure gouvernance au sein de la CCVM qui associerait plus les élus locaux au processus décisionnel ainsi qu'une utilisation plus rationnelle des deniers publics concernant l'aide apportée au secteur privé en difficulté.

Monsieur le Maire évoque la future cession dans le domaine privé communal des espaces verts, de la chaussée et de l'éclairage du Centre Multiservices jusqu'alors sous la responsabilité de la CCVM.

De plus, des travaux sont envisagés courant septembre sur l'Espace Jean Moulin afin de réaménager l'entrée, d'installer de nouveaux porte-vélos plus visibles et de mettre en place des poteaux anti-bélier protégeant les commerces.

Le Président de la CCVM ainsi que le Maire d'Andrest ont décidé d'interpeller la direction de la Poste afin d'installer au plus vite un distributeur automatique de billets au Centre Multiservices, sachant qu'il existe une forte demande des administrés et que des aménagements ont été réalisés dans ce sens après l'engagement des services postaux sur cette implantation.

3. Compte-rendu des commissions:

Commission Bâtiments et Travaux :

-Monsieur COMBESCOT présente la campagne de point à temps 2014 qui a pour but de rénover les chaussées de la commune.

De plus, un marquage au sol sera réalisé afin de matérialiser des places de parking et de signaler les stops près des croisements dangereux.

Un chemin reliant les écoles au parking de la salle des fêtes a été réalisé afin de permettre aux parents de déposer et d'accompagner leurs enfants en toute sécurité.

-Monsieur DINTRANS annonce au Conseil qu'un dégât des eaux a endommagé l'un des dortoirs de la nouvelle école suite aux fortes intempéries du début du mois d'août.

Des artisans ainsi qu'un expert mandaté par l'assurance de la commune vont dans les prochains jours évaluer le montant du sinistre afin de procéder aux travaux de réfection.

-Monsieur PLENACOSTE annonce qu'une partie du financement des plateaux prévus le long de la traverse d'Andrest pourrait être assuré par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Commission Education :

Madame COURREGES présente avec Madame DASTE le planning annuel des activités périscolaires de la rentrée.

Cet emploi du temps sera fourni à tous les élèves des classes primaires afin qu'ils participent à tous les ateliers prévu pour l'année scolaire 2014/2015.

Commission Communication :

-Messieurs NAPROUS et PARROT présentent le cahier des charges concernant la réalisation du site internet de la commune.

L'hébergement et l'enregistrement du nom du domaine seront assurés par une société française.

La conception du site fera l'objet d'un appel d'offres en procédure adaptée.

-Monsieur LENDRES évoque la parution d'un bulletin municipal fin septembre 2014.

4. Fête locale 2014:

Monsieur DINTRANS évoque certains incidents impliquant des conscrits en marge des sérénades ayant eu lieu avant les Fêtes d'Andrest.

L'Association Animations Andrest a été informée de ces débordements et prendra des mesures dans les prochains jours.

5. Questions diverses:

-Monsieur LASSARRETTE annonce que l'Institution Adour réalise une étude qui paraîtra en novembre concernant le répartiteur du canal du Moulin d'Andrest.

Une consultation préalable des riverains du canal permettra, à terme, de définir quel ouvrage est à même de contrôler le débit du canal et de réduire les embâcles.

-Monsieur LASSARRETTE va procéder à un recensement et à une reconnaissance de l'ensemble des parcelles communales exploitables afin de valoriser le domaine public municipal.

-Afin de lutter contre les décharges sauvages sur le territoire communal, monsieur LASSARRETTE propose d'acheter des panneaux d'avertissement qui seront disposés près des lieux ayant subi cette pollution.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

-Monsieur COMBESCOT présente l'action de l'ONF qui coupera prochainement les arbres menaçant de chuter dans la rivière longeant la commune.

Il est rappelé que les riverains des cours d'eau ont l'obligation de retirer les arbres obstruant le passage des eaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité la coupe des peupliers menaçant de chuter par l'ONF.

-Le Maire d'Andrest propose d'étudier l'intégration dans le domaine public communal de rues appartenant à des particuliers (rue Arnaud de Lavedan, rue Célestin Passet et rue des Glycines).

Il est rappelé que pour que la commune puisse intégrer légalement ces rues dans son domaine public, elles ne doivent présenter aucune ornière ou toute autre imperfection qui pourrait entraîner une dépense de la commune pour leur remise en état.

Les propriétaires ayant sollicité cette intégration au domaine communal seront informés des modalités de cette procédure.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis du SDE proposant de remplacer 19 ampoules à mercure par des lanternes à sodium économiques pour un montant de 3 800 euros HT.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération du 10 avril 2014 qui délègue désormais au Maire le pouvoir de signer des conventions et avenants ainsi que des marchés à procédure adaptée jusqu'à 20 000 euros HT.

Cette délégation est soumise à un devoir d'information du Maire envers le Conseil s'agissant de la signature de ces contrats.

Cette mesure permettra de fluidifier la conclusion de contrats récurrents tels que le point à temps et l'accueil des enfants en centre de loisirs via une association extérieure.

La séance est levée à 23h20.